

Le Relecq



N°438 - Vendredi 20 juillet 2018

www.mairie-relecq-kerhuon.fr

Le Pique-Nique de L'inattendu

Mardi 24 Juillet

Dès 19h12



Les 2018 Pique-Niques Kerhorres

**Chapelle Sainte
Barbe,
22 rue Ernest
Renan**



© Laurent Alvarez

**Obstinées
la Burrasca - 19h12**



**Évidences inconnues
Rode Boom - 21h33**

*Gratuit, apportez votre pique-nique !
On pique-niquera vers 20h15*

Médecin de garde : le week-end et de nuit appeler le 15 en cas d'urgence.

Infirmier(e)s : contactez votre cabinet habituel ou le plus proche de votre domicile.

Pharmacie de garde : lundi matin et samedi après-midi :

POTIN, 8 rue Victor Hugo - 02.98.28.14.01

Nuit et jours fériés : composer le 3237

Dépannage ERDF - Electricité : 09.726.750.29

Dépannage GRDF - Gaz : 0 800 47 33 33

Éclairage public : service technique - 02.98.28.61.46

le week-end, élu de service.

EAU DU PONANT, en cas de fuite d'eau : 02.29.00.78.78.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE place de la Résistance :

Traditionnel et Bio, le vendredi de 16h à 20h

Traditionnel : le samedi matin

Élu de service en cas d'urgence (en dehors des horaires d'ouverture mairie) : 06.70.64.13.48



VIE MUNICIPALE

ÉTAT CIVIL - POPULATION

NAISSANCES : Nolan TRÉGUER, 38 rue Evariste Galois / Miya LEROUX, 1 rue Paul Sabatier / Louise ANOUILH, 23 rue Claude Bernard / Jeanne MENUT, 1bis rue Broussais.

DECES : Georges CUVELLIER, 81 ans, 4 rue Kéraudren / Fernand COTONNEC, 72 ans, 34 rue Camille Vallaux / Reine L'HER veuve INISAN, 90 ans, 34 rue Camille Vallaux / Thérèse YVENAT épouse GUIDAL, 90 ans, 4 impasse Eugène Berthou / Marie LE REUN veuve FERREC, 90 ans, 19 rue Mirabeau.

VIE ÉCONOMIQUE - EMPLOI

SERVICE EMPLOI - 02.98.28.61.44

ATELIER INDIVIDUEL : créer et mettre en ligne son CV sur le site de Pôle Emploi, créer un abonnement aux offres d'emploi, découverte de la plateforme « emploi store ». Ouvert à tous – sur rendez-vous les mardis après-midis.

Le Service Emploi sera fermé du lundi 30 juillet au 24 août inclus.

L'accès à la consultation des offres sur internet reste ouvert.

OFFRES D'EMPLOI : Brest métropole recherche actuellement des jardiniers et aides jardiniers, vous trouverez ci-dessous deux appels à candidatures.

Contact : LE MEUR Olivier / Technicien - Tél : 02.98.34.31.47

Renseignements complémentaires, veuillez prendre contact auprès de : Khadija LE LAY - Tél : 02.98.33.57.77 – Chargée de recrutement à la DRH. Merci d'adresser votre candidature en cliquant sur « ACCEDER A L'OFFRE » en bas de l'offre d'emploi sur le site de brest.fr. Date de dépôt 31.08.2018.

VIE SCOLAIRE

ÉCOLE ACHILLE GRANDEAU : La directrice tiendra une permanence pour les inscriptions le mercredi 29 et le jeudi 30 août de 10h30 à 12h30. Se munir du certificat d'inscription délivré par la mairie, du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée, du carnet de santé et du dossier scolaire.

Liste des fournitures sur le site de l'école : <http://www.ecolespubliques-bourglerelecqkerhuon.ac-rennes.fr/>

GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY

PERMANENCES DE RENTRÉE : La directrice se tient à votre disposition le jeudi 30 août de 16h à 18h et le vendredi 31 août de 17h à 18h30 pour l'accueil des nouveaux inscrits. Contact : 02.98.28.08.96.

Rentrée le 3 septembre à 8h45.

CONTRÔLE SANITAIRE : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLLÈGE SAINT JEAN DE LA CROIX : Changement de direction, Monsieur Benoît Chevalier remplace Madame Armelle Hamono.

ARRÊTÉS

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE sur la commune : jusqu'au 31 décembre 2018 la circulation et le stationnement pourront être adaptés selon l'avancée des travaux par rétrécissement local de chaussée dûment signalé et zone de travaux protégée conformément à la législation en vigueur.

PIQUE-NIQUE : Mardi 24 juillet 2018 de 17 H 00 à 23 H 30 la circulation de tous les véhicules (sauf PMR, véhicules des services de la ville et du Fourneau) sera interdite du n°22 au n°27 rue Ernest Renan. La circulation de tous les véhicules (sauf riverains, véhicules des services de la Ville et du Fourneau) sera interdite venelle de Kervalous.

Mardi 24 juillet 2018 de 12H à 23 H 30 le stationnement de tous les véhicules sera interdit rue Ernest Renan entre les

n°22 et 27. Le stationnement des PMR sera autorisé du côté des numéros pairs entre les n°22 et 27 rue Ernest Renan.

TRAVAUX : - A compter du lundi 6 août 2018 et jusqu'à l'achèvement des travaux la circulation de tous les véhicules sera interdite dans l'emprise des travaux côté rue Alfred Sauvy.

- Vendredi 10 août 2018 la circulation de tous les véhicules sera interdite impasse Colbert. Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux 4 impasse Colbert.

- A compter du 23 juillet 2018 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation de tous les véhicules se fera sur demi-chaussée et sera alternée manuellement par des panneaux de chantier. Pendant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au 41 route de Kerscao.

URBANISME

SERVICE URBANISME : Pour vos démarches de dépôt de permis, de déclarations préalables, renseignements réglementaires, cet été pensez à prendre rendez-vous. Accueil uniquement sur rendez-vous les mardi et jeudi après-midi. Contactez le 02.98.28.61.43.

ENTRETIEN DES SOLINS - RAPPEL DE RÉGLEMENTATION : Il est rappelé aux propriétaires et occupants de logements, qu'il est de leur responsabilité de désherber le solin devant leur habitation (le solin est la partie où le trottoir rejoint le mur de clôture ou de propriété). Privilégiez les produits écologiques ou la binette.

VIE RELIGIEUSE

Messes du week-end :

Samedi 21 juillet à 18h30 à GOUESNOU, Notre Dame de TOURBIAN et LOPERHET.

Dimanche 22 juillet à 10h30 à l'église.

VIE DE LA CITÉ

HORAIRES D'ÉTÉ : Les services administratifs seront soumis au régime estival jusqu'au vendredi 24 août inclus : tous les services seront ouverts de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

PERMANENCES D'ÉTAT-CIVIL : Elles sont supprimées les samedis matin des 21 et 28 juillet et des 4- 11- 18 et 25 août.

DESTOK - LE GRAND DEBALLAGE DE RENTREE - Dimanche 2 septembre. De 10h à 18h Venelle de Camfrout : Du changement est annoncé pour le DestoK cette année : «Adios» le vide-greniers printanier, «Buongiorno» le déballage de rentrée ! Le boulevard Clemenceau deviendra en partie piéton afin d'étendre la fête jusqu'à l'Elorn. Près de 150 déballageurs sont attendus.

Réservez votre emplacement par mail : contact.culture@mairie-relecq-kerhuon.fr
«L'objet que vous n'aimez plus est à coup sûr le trésor d'un autre».

Paëlla géante proposée par l'association « Les amis du bateau Kerhorre » et servie par les équipiers de la Mari Lizig, dès 12h. Ce dimanche après-midi sera aussi musical avec plusieurs concerts en plein air, à la veille de la rentrée.

MUTUELLE COMMUNALE : Le dispositif est en place. Pour obtenir des renseignements, adressez-vous en Mairie.

LA BOUCHERIE KÉRÉZEON : sera fermée du 21 juillet 12H00 au 22 août - matin

PRESSE : **Correspondant Ouest-France** : Yves Audran sera absent du vendredi 20 juillet au samedi 4 août inclus. Pour tout rendez-vous, contacter Alain Prigent, correspondant de Plougastel.
Contact : 06.61.00.92.18 ou mail : prigent.al@orange.fr

CONSULTATION DE DOCUMENT : Le Recueil des Actes Administratifs de la Ville, 2ème trimestre 2018, est à la disposition du public au Secrétariat Général.

PHOTO DE LA SEMAINE

COUPE DU MONDE 2018 : Un franc succès à l'Astrolabe. Une salle complète, une superbe ambiance et la récompense 20 ans après, un nouveau titre de champion du monde et une étoile supplémentaire pour nos Bleus.



Pour nous envoyer vos photos : en format jpeg ou tiff à l'adresse info@mairie-relecq-kerhuon.fr avant le lundi 12h.

PERMANENCES

CLCV : Permanences juridiques au Centre Jacolot sur rendez-vous - 02 98 01 08 51.

RELAIS ACCUEIL PARENTS ET ASSISTANTES MATERNELLES (RPAM) - Centre Jean Jacolot - 02.98.28.29.41 : Mme Prémel-Cabic : - permanence téléphonique : mardi 8h30-12h, mercredi 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h30 - accueil sur rendez-vous : lundi après-midi, mercredi matin, jeudi matin et mardi après-midi.

ARCHIPEL AIDE À DOMICILE 11 bis rue Le Reun : 02 98 28 33 88 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h, l'après midi sur RV.

CENTRE MÉDICO-SOCIAL (CDAS) 12 rue Brizeux - 02.98.28.28.99 : Assistantes Sociales, Puéricultrice, Protection Maternelle Infantile (PMI), Massages bébés.

ESPACE JEUNES KERGARET - 02.98.28.01.92 : Point Information Jeunesse : Mardi : 16h45-18h30, Mercredi : 10h-12h et 15h-18h30, Jeudi : 16h30-18h30 et sur rendez vous de 14h à 16h30, Vendredi : 16h45-18h30, Samedi : 14h-18h.

SERVICE EMPLOI - 02.98.28.61.44 : ouvert le matin de 8h30/12h, et lundi, mardi et jeudi 13h30/ 17h30 - Mme Delanoë sur rendez-vous.

MÉDIATHÈQUE François Mitterrand

68 rue Vincent Jézéquel - 02 29 00 52 75

Horaires d'été du 10 juillet au 1er septembre :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Samedi : 10h - 13h

POUR NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30.

Permanence État Civil le samedi de 9h à 12h

Standard/Accueil	02.98.28.14.18
Secrétariat du Maire/Secrétariat Général	02.98.28.61.35
Cabinet du Maire	02.98.28.30.00
État Civil	02.98.28.28.78
Élections	02.98.28.28.77
Urbanisme	02.98.28.61.43
Services Techniques	02.98.28.61.46
Comptabilité	02.98.28.61.39
Éducation, enfance, jeunesse, cantine	02.98.28.38.38
Service Emploi	02.98.28.61.44
Communication	02 98 28 61 30
Gestion des Salles	02.98.28.14.18
Culture	02.98.28.61.31
Sport	02.98.28.47.48
Police Municipale	02.98.28.61.42
Solidarité/CCAS/ Logement	02.98.28.44.96
SSIAD	02.98.28.38.29

VIE ASSOCIATIVE



SPORT ET LOISIRS



La plaquette présentant les activités sportives et de loisirs des associations de la commune est disponible en mairie.



Sortie avec le centre Jacolot :

Aquashow à Audierne
Départ 10h00 (1h30 de trajet)
retour à 18h00
Pique-nique (1h),
Visite de l'aquarium (2h),
dont un petit film (10mn) & Spectacle
d'oiseaux à 15h15 (45mn)
Goûter et départ.



Labyrinthe de Pontaven et sa mini-ferme

Départ 10h00 (1h30 de trajet)
retour à 18h00
Visite de la ferme pédagogique le matin.
14h ouverture du labyrinthe,
prévoir poussettes pour les plus jeunes,
et pique-nique

Contact Centre Jacolot
Tél : 02.98.28.05.49
Mail : accueil.jacolot@gmail.com

RENDEZ-VOUS SPORTIFS

CYCLISME GCK : Dimanche 22 juillet : Groupe 1 : N°130 , 97km - Groupe 2 : N°115bis, 88km - Groupe 3 : N°65, 76km. Départ à 8h15.

CENTRE NAUTIQUE : Stages d'été tout public à partir de 5 ans : en demi-journée ou en journée complète du lundi au vendredi, chaque semaine jusqu'au 31 août
Voile et cirque, voile et arts plastiques/design, voile et football.
Point location : kayak, paddle, catamaran sur réservation. Le point location restera ouvert jusqu'à mi-octobre les mercredi, samedi et dimanche de 14h30 à 18h30.
Pour tout renseignement : 02.98.28.02.64 ou cn.relecqkerhuon@gmail.com

KOALA

Découverte
de la course à pied
tout l'été

Mardi et jeudi à 18h30
Stade Gérard Garnier



ENVIRONNEMENT



Il est constaté une recrudescence de déjections canines sur les circulations piétonnes de notre belle commune. Dans le doute d'être bien compris par leurs maîtres, la collectivité s'adresse donc à nos chers toutous pour leur demander de n'utiliser que les caniveaux, à l'exception des parties de caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Il est rappelé à nos amis canins que leurs déjections sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène.

Par contre, en vertu de l'article R632-1 du code pénal, nous demandons à nos amis les chiens d'informer leurs maîtres que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, ce sont donc bien leurs maîtres qui devront s'acquitter d'une amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41 du code pénal.

LE SAVIEZ-VOUS ?

STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE -

RAPPEL : Sauf mention contraire, la règle générale du stationnement sur Le Relecq-Kerhuon est celle du stationnement alterné: autorisé du côté des numéros impairs jusqu'au 15 du mois ; du côté des numéros pairs à partir du 16 du mois.

Afin de ne pas être verbalisé, respectez la règle.

